

ENIE

VERS LA RELANCE DE LA PRODUCTION DE TÉLÉVISEURS ET LE LANCEMENT DE LA FABRICATION DE LAVE-LINGE

Page 5

FINANCES

LA BNA LANCE SA NOUVELLE CARTE CIB À DÉBIT DIFFÉRÉ

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5170 | Lundi 23 décembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FAF

SUSPENSION DES ARBITRES LOTFI BEKOUASSA ET ADEL ABANE

Page 16

CONSEIL DES MINISTRES

UNE RÉUNION DÉTERMINANTE POUR L'AVENIR DES SECTEURS CLÉS DU PAYS

Page 2



■ GIPLAIT

LANCEMENT EN 2025 D'UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE DE SUIVI DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DU LAIT

Page 4

■ TRANSPORT AÉRIEN

AIR ALGÉRIE REMPORTE UN PRIX INTERNATIONAL DÉCERNÉ PAR L'AÉROPORT DE MOSCOU

Page 5

■ TOURISME

VERS L'ADOPTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE DANS LE SUD

Page 4

UNE LOURDE DÉFAITE (1-6) LORS DE LA 3^e JOURNÉE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS



LE CRB COULE DANS LE NIL

Page 16

CONSEIL DES MINISTRES :

Une réunion déterminante pour l'avenir des secteurs clés du pays

Lors de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue ce dimanche, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, a présidé les discussions portant sur plusieurs projets de loi et dossiers stratégiques pour l'avenir du pays.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Un des points majeurs de cette réunion a été l'examen du projet de loi sur le règlement budgétaire de l'exercice 2022, essentiel pour l'équilibre financier du pays. De plus, les projets de loi concernant les secteurs de l'éducation nationale et de la santé ont été présentés, visant une réforme et une modernisation de ces secteurs cruciaux

pour le développement national. Le projet de loi sur les hydrocarbures a également été discuté dans le but de renforcer la coopération énergétique. Un autre aspect de cette réunion a été la décision de promouvoir trois nouvelles circonscriptions administratives, à savoir la ville de la Centrale (Biskra), Qsar Al-Bukhari (Médéa), et Bir Al-Ater (Tébessa), ainsi qu'une nouvelle commune à Al-Iricha (Tlemcen), ce qui vise à améliorer l'organisation du territoire national.

Le Conseil des ministres a également validé un projet de loi pour renforcer la gestion des finances publiques et a abordé plusieurs autres réformes qui s'inscrivent dans une politique de modernisation des institutions publiques et d'amélioration de l'efficacité administrative et des services publics pour faire face aux défis socio-économiques actuels. Enfin, un autre point crucial a été l'adoption des statuts particuliers des travailleurs des secteurs de la santé et de l'Education nationale.

Ces textes tant attendus par les personnels de ces secteurs ont pour objectif d'améliorer leurs conditions de travail et de renforcer leur statut, afin de mieux répondre aux défis auxquels sont confrontés ces secteurs essentiels pour le développement du pays.

H.M.



ACTIVITÉS PRÉSIDENTIELLES :

Tebboune reçoit le ministre des Relations extérieures du Cameroun

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, le ministre des Relations extérieures du Cameroun, M. Lejeune Mbella Mbella, indique un communiqué de la Présidence de la République. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, et du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf.

DIPLOMATIE :

Coopération algéro-camerounaise

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la diaspora et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a déclaré aujourd'hui que l'Algérie et le Cameroun contribuent à la défense d'un système international plus juste, plus équitable et plus équilibré.

Attaf a précisé lors d'une conférence de presse, après avoir reçu son homologue camerounais, Lejeune Mbella Mbella, en visite officielle en Algérie, que «l'Algérie, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, et le Cameroun, en tant que président actuel de l'Assemblée générale de l'ONU, contribuent directement à la défense d'un système international plus juste, plus équitable et plus équilibré».

Il a ajouté que l'Algérie est fière de ses relations historiques avec le Cameroun, qui durent depuis plus de six décennies, et qui sont basées sur la coopération, la solidarité, la compréhension mutuelle et l'échange de soutien en toutes circonstances et en tout temps.

Concernant la rencontre entre les deux parties, Attaf a révélé qu'elle a constitué «une occasion de passer en revue et de discuter des moyens et des perspectives pour réaliser davantage de gains dans le renforcement de ces relations et de les élever à un niveau stratégique qui correspond à leur importance et qui est en ligne avec les directives élevées des dirigeants des deux pays, le président Abdelmadjid Tebboune et son frère, le

président Paul Biya». Attaf a également annoncé qu'il a été convenu de trois mesures principales qui ouvriront de nouvelles perspectives pour les relations algéro-camerounaises.

Il s'agit de renforcer le cadre juridique des relations bilatérales, en accélérant les négociations sur les textes juridiques actuellement en cours, qui sont au nombre de sept et représentent une opportunité de diversifier leur partenariat.

Le ministre a ajouté qu'un accord a été signé aujourd'hui «concernant l'exemption mutuelle de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de passeports officiels, un accord qui encouragera et facilitera les déplacements des délégations officielles entre les deux pays». Concernant la deuxième mesure, Attaf a indiqué qu'elle consiste à «activer les mécanismes institutionnels de coopération bilatérale, en accélérant l'organisation de la prochaine session de la commission mixte gouvernementale et en activant le mécanisme de consultation politique entre les deux pays. Il s'agit aussi de dynamiser le Conseil des hommes d'affaires algéro-camerounais, créé en janvier 2023». La troisième et dernière mesure consiste à «définir et actualiser les priorités de coopération bilatérale, en travaillant, d'une part, à valoriser les résultats obtenus dans les domaines traditionnels tels que les secteurs militaire, de l'enseignement supérieur et de la for-

mation professionnelle, ainsi que les transports inter-états dans toutes leurs dimensions et leurs moyens. D'autre part, il s'agit d'élargir les priorités de coopération pour inclure des domaines liés aux efforts de développement national dans les deux pays, tels que l'énergie, les mines, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, la pêche, ainsi que de multiplier les efforts pour promouvoir le commerce bilatéral dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale.» D'autre part, Attaf a souligné que l'Algérie veille également à renforcer les traditions de «consultation bilatérale et de coordination politique» entre les deux pays, qu'il s'agisse de l'évolution des situations dans leurs espaces respectifs, des questions de paix, de sécurité et de développement sur le continent africain, ou des développements rapides et préoccupants sur la scène internationale, qui continuent d'avoir des répercussions sur les pays et les peuples du continent africain. Enfin, Lejeune Mbella Mbella a souligné que cette rencontre représente «un nouveau départ entre le Cameroun et l'Algérie dans plusieurs domaines et vise à renforcer le partenariat solide entre les deux pays, qui dure depuis plus de soixante ans», tout en saluant «la profondeur de ces relations sur les plans politique et diplomatique, toujours empreintes de dynamisme».

R.N.

APN:

Séance plénière aujourd'hui consacrée au vote de deux textes de loi

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra lundi ses travaux en séance plénière consacrée au vote de deux textes relatifs à la gestion des déchets et à la protection des personnes aux besoins spécifiques, a indiqué hier un communiqué de la chambre basse du Parlement.

«L'Assemblée populaire nationale reprendra lundi à 10h:00 ses travaux en séance plénière consacrée au vote du projet de loi modifiant et complétant la loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets en sus du projet de loi relatif à la protection et à la promotion des personnes aux besoins spécifiques», précise l'APN dans son communiqué.

R.N.

CIBLÉE PAR UNE CAMPAGNE D'INTOX, D'HOSTILITÉ ET DE DÉSTABILISATION

L'Algérie établit ses remparts

Depuis des mois, l'Algérie enregistre une campagne politico-médiatique d'hostilités et d'intox visant sa souveraineté et son intégrité territoriale. Les faits ne sont pas nouveaux puisque des cercles de nostalgiques d'extrême-droite en France et d'autres pseudo-opposants servant d'alliés aux mêmes desseins, tentent de porter leurs coups dans la surenchère. Mais pour les algériens, les remparts sont dressés contre ces menaces et stratégies macabres qui souhaitent le pire scénario pour le pays.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les épisodes de haine et d'hostilité ne visant pas uniquement les institutions de l'Etat mais récidivent avec des prises de positions envers la société civile et même de la diaspora.

Les plus virulents sont, bien entendu, les cercles nostalgiques de l'extrême droite et leurs porte-voix dans les institutions de l'hexagone comme ministres et des députés.

Les prétextes trouvés sont l'émigration algérienne qui constitue l'alibi premier pour ce genre de campagnes.

C'est le ministre de l'Intérieur qui s'illustre par ces propos intransigeants sur le durcissement de loi sur l'immigration et le maintien des expulsions des « immigrés clandestins » dont notamment des maghrébins vers leurs pays d'origine.

En voulant annuler l'accord d'Alger de 1968, le ministre a essuyé un tollé de critiques de la part des députés et la réaction officielle algérienne a désapprouvé cette



mesure qui allait précipiter les relations dans le chaos. Ces dernières connaissent une tension visible se traduisant uniquement par l'aspect protocolaire. Macron qui veut arranger la situation en allant jusqu'à se déculpabiliser de la mémoire coloniale, n'a pas visiblement établi une relation politique saine, débarrassée des scories de l'ancienne image de néocoloniale avec un regard condescendant envers un pays qui s'est affranchie de sa tutelle depuis 1962. Dans le registre d'un pays indépendant mais damné selon certains cercles politiques hostiles contre toute normalisation des rapports entre les deux rives, ils profitent de s'ingérer dans les affaires algériennes allant jusqu'à faire du dossier d'un écrivain algérien condamné par la justice algérienne suite à de graves remises en cause de souveraineté et de son territoire. Et c'est le bouquet pour des médias qui justifient leurs interventions sous prétexte des droits de l'homme. D'autres agissements sont en parallèle animés via les réseaux sociaux en tentant d'asséner un coup sur l'Algérie qui a montré ces atouts de développement

et son retour fracassant sur la scène internationale. Tout cela a permis à l'Algérie de mettre sur pied une stratégie de riposte à l'endroit de ses détracteurs.

Les réponses ne se réduisent pas à des communiqués officiels, mais de la classe politique, députés, acteurs de la société civile qui sont tous concernés par la mobilisation sur tous les fronts.

Les colloques, séminaires internationaux et rencontres entre experts dans le cadre d'un front géopolitique cohérent se multiplient ces derniers temps.

L'Algérie qui défend un nouvel ordre international plus juste épousant les valeurs de solidarité, de coopération et d'échanges économiques transparents, a de quoi susciter cette guerre politico-médiatique.

La diplomatie algérienne qui a multiplié ces succès notamment au niveau onusien, force actuellement le respect dans ces positions dans le cadre des solutions politiques pacifiques et de dialogue lors de conflits sanglants entre pays quelque soit leur emplacement.

F. A.

SOUTIENS À LA GUERRE DE LIBÉRATION NATIONALE

Le ministre des Moudjahidine renouvelle la gratitude de l'Algérie

Le ministre des Moudjahidine et des ayants droit, Laïd Rebiga, a réitéré, ce dimanche, la gratitude de l'Algérie envers tous ceux qui l'ont soutenue durant la guerre de libération nationale contre le colonialisateur français.

Lors de son intervention à l'occasion de la deuxième session de l'Association internationale des amis de la Révolution algérienne, M. Rebiga a déclaré :

« L'Algérie, à travers ses générations successives, restera fidèle à tous ceux qui l'ont soutenue et accompagnée durant cette révolution d'honneur. Elle transmettra ces valeurs de loyauté à ses fils et filles. »

Il a souligné que ces valeurs constituent « le seul garant pour semer l'amour, la coopération, le progrès et la paix mondiale ».

Le ministre a également indiqué que la création de l'Association internationale des amis de la Révolution algérienne vise à « préserver l'héritage historique de ces amis, à poursuivre le noble chemin de fidélité envers ceux qui se sont tenus aux côtés du peuple algérien et à promouvoir

les valeurs du droit des peuples à la liberté et à la dignité ». M. Rebiga a ajouté que, sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et fidèle à ses principes profondément ancrés dans son histoire glorieuse, l'Algérie participe activement aux processus internationaux visant à renforcer la paix et la sécurité mondiales.

Dans le même élan, il a affirmé que les efforts de la diplomatie algérienne s'inscrivent dans la promotion des principes et valeurs consacrés par les chartes des Nations unies, notamment le droit des peuples à l'autodétermination, la résolution pacifique des conflits, ainsi que le renforcement de la coopération et de l'amitié entre les nations.

OPÉRATION RÉUSSIE DE L'ARMÉE NATIONALE À IN AMENAS

Six narcotrafiquants arrêtés et des armes saisies

Six narcotrafiquants ont été arrêtés et une quantité d'armes a été saisie par des détachements de l'Armée nationale populaire, en coordination avec les différents services de sécurité et de douane, au niveau du Secteur opérationnel Nord-Est d'In Amenas (4e Région militaire), indique dimanche un communiqué du ministère de la Défense nationale.

« Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, et suite à un accrochage avec un groupe criminel

de narcotrafiquants, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité et de douane, le mercredi 18 décembre 2024 au niveau du Secteur opérationnel Nord-Est In Amenas/4e RM, six (6) narcotrafiquants dont quatre (4) algériens et deux (2) de nationalité malienne », précise la même source.

Cette opération a permis également de récupérer « deux (2) véhicules de type Station et de saisir trois (3) fusils mitrailleurs de type FMPK, deux (2) pis-

tolets mitrailleurs de type kalachnikov, 2490 balles de différents calibres, 2.424.450 comprimés psychotropes Brigabaline, trois (3) moyens de liaison Thuraia, un émetteur-récepteur, ainsi que de quatre (4) smartphones ».

IL MET EN AVANT LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS LA SÉCURITÉ

Hassani Cherif alerte sur les menaces

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelaali Hassani Cherif a appelé, samedi à Alger, à une prise de conscience de l'ampleur des plans ciblant l'Algérie.

Présidant une conférence au siège du parti sur la « Stabilité de la famille et son rôle dans le renforcement de la sécurité de la société au vu des mutations actuelles », M. Hassani Cherif a indiqué que le thème de cette conférence « n'est pas uniquement lié à la protection de la famille des dangers auxquels elle est confrontée, mais concerne également l'impact des mutations et des développements sur les peuples et les pays », précisant que « le renforcement de la sécurité nationale est lié à l'évolution de l'Homme et à sa préparation à la vie familiale ».

A ce propos, il a appelé à faire preuve de « conscience face aux défis guettant l'Algérie » à travers « l'immunisation de l'individu et sa conscientisation de sa responsabilité envers la nation ».

Il a également appelé à « protéger la famille et à s'y intéresser davantage, étant la pierre angulaire de la société », d'autant que la sécurité nationale est étroitement liée « à la sécurité familiale et de la société ».

Le président du MSP a, en outre, rappelé son programme de la présidentielle 2024, qui se veut « une référence pour le parti eu égard aux visions prospectives qu'il présente dans divers domaines ».

Evoquant le rôle de la femme dans l'immunisation de la famille et de la société, M. Hassani Cherif a fait savoir que son parti « a dépassé de loin l'approche traditionnelle qui traite de manière limitée la contribution de la femme à la vie publique », mettant en avant « son rôle dans l'instauration des fondements de la sécurité nationale et la défense des causes de la nation ». Il est également revenu sur l'histoire de l'Algérie riche en haltes cruciales, affirmant que la femme algérienne était « un modèle de résistance face au colonialisme français ».

« Cette opération qui s'inscrit dans le sillage des efforts intenses de la lutte contre le narcotrafic dans notre pays, dénote du haut professionnalisme, de la vigilance et de l'entière disposition de nos Forces armées dans l'ensemble de notre territoire national », ajoute le communiqué.

PÊCHE

Elaboration d'une feuille de route commune**pour améliorer les performances des ports**

Le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et celui des Transports sont convenus d'élaborer une feuille de route visant à améliorer les performances des ports de pêche et les conditions de travail des professionnels du secteur dans le but d'augmenter la production halieutique, indique samedi un communiqué du ministère de l'Agriculture.

Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion de coordination sur la relance des activités de pêche, coprésidée par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, et le ministre des Transports, Saïd Sayoud, en présence de cadres des deux ministères, de chefs d'entreprises publiques relevant de leur tutelle, ainsi que du président de la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (Capa). Au cours de cette réunion, tenue au siège du ministère des Transports, «les deux ministres ont ordonné la création d'un groupe de travail conjoint chargé de lancer, séance tenante, l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle entre les deux départements ministériels, comprenant les procédures réglementaires et juridiques, ainsi que les mesures et dispositions à prendre pour améliorer les performances des ports de pêche et les conditions de travail des professionnels dans le but d'augmenter la production halieutique et de renforcer l'offre sur le marché local», précise le communiqué.

La réunion a également porté sur la révision des modes de gestion des ports de pêche, l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la pêche et la recherche de solutions efficaces aux problèmes liés à l'attribution des quais et à la gestion des infrastructures portuaires.

TRANSPORT AÉRIEN

Air Algérie remporte un prix international décerné par l'aéroport de Moscou

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a été distinguée lors de la cérémonie de remise des prix «Perfect Timing Awards», organisée par l'aéroport international de Moscou «Cheremetievo», rapporte dimanche un communiqué de la compagnie.

Air Algérie a remporté le prix de la meilleure compagnie aérienne en termes de nombre de bagages par passager transporté, a précisé la même source.

L'aéroport moscovite de «Cheremetievo» décerne ce prix deux fois par an pour récompenser les compagnies aériennes réalisant les meilleures performances dans cette activité, selon des critères spécifiques à chaque catégorie.

GIPLAIT

Lancement en 2025 d'une plateforme numérique de suivi de la production et de la distribution du lait

La Présidente-directrice générale (P-dg) du groupe industriel public des productions laitières (Giplait), Samah Lahlouh, a annoncé samedi depuis Batna le lancement d'une plateforme numérique de suivi des opérations de production et de distribution du lait à travers le pays au cours du premier trimestre 2025.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Lors de sa visite à la laiterie Aurès à la zone industrielle de Batna en compagnie du wali, Mohamed Benmalek, la même responsable a précisé que cette plateforme inclura les activités des 15 unités que compte le groupe dans le pays, dont celle de Batna de sorte à suivre l'approvisionnement du marché national en ce produit. Elle permettra également, a-t-elle ajouté, de connaître les quantités produites par le groupe et celles produites par chacune de ses laiteries d'une manière pour mieux maîtriser la production et la commercialisation. Mme Lahlouh a inscrit sa visite dans la wilaya Batna dans le cadre des préparatifs du mois sacré du Ramadhan pour prendre connaissance des dispositions des unités productives du



groupe pour répondre aux besoins du marché national et augmenter la production en cas de besoin.

Elle a également mis l'accent sur la qualité des produits Giplait fabriqués à 100 % à base de lait frais en adéquation avec les efforts des autorités supérieures du pays pour réduire la facture des importations, soulignant que depuis juin passé, le lait frais a été introduit à la production du lait pasteurisé à hauteur de 15 % pour remplacer progressivement la poudre de lait importée. La même responsable a rappelé les potentialités du groupe qui couvre actuellement plus de 50 % des besoins du marché national en lait pasteurisé et qui

renforcera son réseau de laiterie par une nouvelle devant entrer en activité avant le Ramadhan prochain à Rouiba (Alger) avec une capacité de plus de 1 million litres/jour, estimant la quantité produite actuellement par le groupe à 5,2 millions litres/jour.

Le groupe Giplait œuvre à se rapprocher davantage du consommateur par l'élargissement de son réseau de points de vente, a encore ajouté sa responsable. Mme Lahlouh a visité les différentes structures de la laiterie Aurès et a reçu des explications sur la production de l'unité et ses perspectives de développement.

C. A.

TOURISME

Vers l'adoption d'une stratégie globale pour le renforcement de l'infrastructure touristique dans le Sud

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a fait savoir, samedi depuis la wilaya de Djanet, que son secteur s'employait à adopter une stratégie globale à même de renforcer l'infrastructure touristique dans le sud du pays.

Dans une allocution prononcée lors d'une rencontre avec les représentants des agences touristiques locales dans le cadre de sa visite dans la wilaya, Mme Meddahi a affirmé que le secteur du tourisme et de l'artisanat œuvre à adopter une stratégie globale visant à renforcer l'infrastructure touristique dans les wilayas du sud du pays. Cette stratégie prévoit le développement des structures et des services en vue de répondre aux besoins des touristes, tout en se focalisant sur le soutien au tourisme saharien, étant un atout touristique fondamental que recèle l'Algérie, a souligné la ministre.

Elle a également mis l'accent sur l'importance de la complémentarité entre les différents secteurs afin de promouvoir le tourisme et contribuer ainsi au développement de l'économie locale et à la création de l'emploi au profit des habitants de ces régions, tout en garantissant un équilibre entre la croissance économique et la préservation du caractère traditionnel de la région.

Connue pour ses paysages extraordi-

naires, son histoire séculaire et sa riche culture, la wilaya de Djanet, se veut une destination prometteuse, a précisé la ministre, faisant savoir que le secteur prévoit une saison touristique réussie au vu de l'affluence croissante des touristes.

Par ailleurs, la ministre a fait état de la réception par la wilaya, durant la dernière saison du tourisme saharien (2023-2024), de 11.000 touristes étrangers et de 21.000 touristes locaux, tandis que le nombre des touristes étrangers a atteint au cours de la saison actuelle (2024/2025) 8.000 touristes, un chiffre appelé à augmenter au cours de la saison, selon la même responsable.

Mme Meddahi a expliqué cette affluence recrudescence à nombre de facteurs dont le lancement du vol direct Djanet - Paris en sus de la création du guichet unique pour la facilitation des procédures administratives au profit des touristes, saluant, par là même, les grands efforts consentis par les agences touristiques activant dans la wilaya de Djanet, qu'elle les a qualifiées de partenaires essentiels pour la promotion du secteur.

Elle a fait savoir, en outre, que ces efforts avaient contribué à la dynamique marquant le secteur, grâce notamment à la mise en place de programmes touristiques intégrés.

Et d'ajouter: ces programmes ont également contribué à la promotion de la région en faisant connaître ses spécificités touristiques et naturelles, rappelant la politique de l'Etat était basée sur le développement du tourisme intérieur, tous types confondus, à l'effet de garantir la continuité de l'activité du secteur tout le long de l'année, y compris le tourisme saharien, thermal et balnéaire.

Lors de cette rencontre, organisée au siège de la wilaya, les représentants des agences touristiques ont soulevé nombre de préoccupations dont le soutien à la commercialisation des produits artisanaux et l'augmentation du nombre de voyages et d'autres.

En réponse à ces préoccupations, Mme Meddahi a indiqué que son département ministériel mettrait en place une commission pour le suivi et le traitement de ces revendications.

Visitant la zone d'extension touristique (ZET) dans la région de Tegharghart, la ministre a annoncé la mobilisation d'une enveloppe financière de 300 millions DA par le secteur en vue du parachèvement des travaux d'aménagement et de raccordement aux différents réseaux, avant de procéder, avec les autorités locales, à la remise de 7 licences d'exploitation à de nouvelles agences touristiques.

AMEL ABDELLATIF :

« Le recouvrement fiscal en augmentation de 5,5 % »

La Directrice générale des impôts (DGI), Amel Abdellatif, a annoncé ce dimanche que le recouvrement en matière de fiscalité ordinaire a augmenté de 5,5 %.

PAR ROSA CHAOUI

Considéré comme l'un des grands chantiers de l'administration fiscale, le recouvrement a connu cette année une nouvelle hausse. « Pour l'année 2024, il y a eu une augmentation de 5,5 % en matière de fiscalité ordinaire, recouvrée par la DGI. Nous sommes passés de 2 milliards 401 millions de DA à 2 milliards 534 millions de DA jusqu'au 31 octobre 2024 », a révélé Mme Abdellatif lors de son passage dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

« Cette hausse n'est pas due uniquement à une augmentation de l'impôt sur le revenu global (IRG), mais également à une légère hausse des autres segments de la fiscalité ordinaire », a expliqué l'oratrice, avant de préciser : « Cela demeure insuffisant, car notre impératif est de couvrir les dépenses publiques. Pour ce faire, il faudrait qu'il y ait un effort de chacun de nous. » Vers le parachèvement de la numérisation



Invitée à faire un premier bilan de l'opération de numérisation du secteur des impôts, Mme Abdellatif a rappelé que les efforts et les opérations engagés ces dernières années par l'administration fiscale ont permis la multiplication des sites de déclaration et de paiement en ligne, citant à titre d'exemple les portails « Jibayatic » et « Moussahamatic ».

La DGI s'est également félicitée des résultats enregistrés au niveau de la plateforme « Tabioucom », dédiée au paiement en ligne des droits de timbres fiscaux, dont le lancement a eu lieu le 8 août dernier. « En quatre mois, nous avons pu

éditer 113 937 quittances, avec un montant recouvré de 332,6 millions de dinars », a-t-elle indiqué.

Concernant les autres chantiers en cours pour l'amélioration des prestations de la DGI, l'intervenante a fait savoir que ces services ont ciblé neuf interfaces qui seront achevées durant le premier trimestre 2025. Sur les neuf interfaces, quatre sont finalisées, dont celle reliant la DGI au ministère de l'Intérieur pour faire la jointure entre le numéro d'identification fiscal (NIF) et le numéro d'identification national (NIN).

R,C,

ENIE:

Vers la relance de la production de téléviseurs et le lancement de la fabrication de lave-linge

L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE) envisage de relancer la production de téléviseurs, après une interruption de trois (03) ans, tout en se lançant dans la fabrication de lave-linge, a indiqué une responsable au sein de cette entreprise publique.

« La production de téléviseurs sera relancée prochainement après trois ans d'arrêt », a déclaré à l'APS Mme Samia Semmak, directrice de la communication au niveau de cette entreprise, basée à Sidi Bel Abbès, en marge de la 32e édition de la Foire de la production algérienne (FPA), organisée au Palais des expositions des Pins-maritimes à Alger, (19 -28

décembre). Et d'ajouter: des efforts sont en cours pour relancer l'unité ENIE de Télagh (Sidi Bel-Abbès), qui sera consacrée à la production de lave-linge et de balances électroniques, selon Mme Semmak. Concernant l'unité ENIE Photovoltaïque, la même responsable a précisé que cette dernière lancerait prochainement un projet de fabrication de climatiseurs fonctionnant avec ce type d'énergies renouvelables, soulignant que ce produit serait destiné particulièrement aux wilayas du Sud et aux régions enclavées.

Dans le cadre de la politique de diversification de la production d'ENIE (filiale du

groupe public Elec El Djazair), Mme Semmak a rappelé que l'entreprise s'était lancée dans la fabrication des terminaux de paiement électronique (TPE), classiques et intelligents, avec une capacité de production dépassant 1000 unités/jour, « grâce à une main d'oeuvre qualifiée en la matière ». Les TPE, dont le taux d'intégration dépasse les 60%, sont commercialisés dans le cadre de conventions signées par l'entreprise avec un nombre de partenaires et de clients à l'instar des Banques, d'Algérie Poste, et de la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique « Satim ».

R.N.

FINANCES :

La BNA lance sa nouvelle carte CIB à débit différé

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé dimanche dans un communiqué le lancement d'une nouvelle carte CIB à débit différé, permettant aux clients de payer leurs achats et régler leurs factures, avant de débiter ces dépenses une seule fois en fin de mois. « Les paiements de proximité ou en ligne effectués au moyen de la nouvelle carte CIB, baptisée One Pay, sont débités à la fin du mois », indique le communiqué, précisant que cette carte, accessible aux clients partic-

uliers à revenus stables, permet à son titulaire « une meilleure gestion de son budget et une visibilité parfaite sur ses dépenses ». Le titulaire de la carte One Pay, abonné au service SMS Card, reçoit pour chaque transaction de paiement un SMS de notification, ajoute la même source. De plus, il est possible de consulter, via la plateforme e-Banking et l'application BNAtic, les transactions de retrait autorisées sur la base du solde disponible en compte ainsi que les paiements dif-

férés. Outre le règlement différé des dépenses, cette carte destinée aux clients particuliers de la banque titulaires de comptes chèques classiques, offre un accès à une variété de services bancaires classiques, dont la consultation du solde, les opérations monétaires, l'impression d'un RIB, les opérations de retrait d'espèces, de paiement de proximité et de paiement en ligne, et toutes les fonctionnalités disponibles sur les GAB, souligne-t-on.

R.N.

SONATRACH:

30 brevets d'invention et 40 projets de recherche et de développement enregistrés

Le Président-directeur général (P-dg) du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, a indiqué que le nombre de brevets d'invention dont dispose Sonatrach avait augmenté à 30 brevets, faisant état du lancement de 40 projets de recherche et de développement.

Cette annonce a été faite lors de sa participation aux travaux d'un séminaire national intitulé « Stratégie nationale de l'innovation : Algérie horizon 2027 », organisé samedi à Alger, par le Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST), en présence de son président, Mohamed Tahar Abadlia, et de PDG d'entreprises nationales et privées membres de ce conseil, ainsi que de chercheurs et d'experts relevant de divers secteurs. Selon M. Hachichi, les brevets d'invention du Groupe a augmenté d'un seul brevet en 2020 à environ 30 brevets en 2024, souligne le communiqué, faisant état du lancement de près de 40 projets de recherche et de développement dont 70% sont réalisés dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux.

Le P-dg du Groupe public a mis l'accent dans son allocution sur l'importance de la recherche, du développement et de l'innovation, des éléments clés pour soutenir la transformation industrielle et réaliser le développement durable dans le secteur de l'énergie, soulignant le rôle « pionnier » du Groupe dans l'adoption de techniques modernes et le développement de solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et énergétiques actuels, selon la même source.

Le P-dg de Sonatrach a souligné par ailleurs, « l'engagement de son Groupe à renforcer la coopération avec les universités, les centres de recherche et les start-up afin d'établir un système global soutenant l'innovation », ajoute le communiqué.

« L'investissement dans l'innovation n'est pas seulement un moyen de relever les défis actuels, mais il s'agit, également, d'une opportunité pour la refonte du secteur de l'énergie en vue de davantage de durabilité et de responsabilité » a soutenu M. Hachichi.

Il a également mis l'accent sur l'importance du séminaire national « Stratégie nationale de l'innovation en Algérie », étant « une plateforme d'échange d'expériences et d'encouragement d'idées, à même de créer un écosystème favorable à l'innovation en Algérie ».

Dans le cadre de ce séminaire, le P-dg de Sonatrach a été distingué par le président du CNRST, qui lui a remis un trophée en reconnaissance des efforts déployés par Sonatrach pour soutenir la recherche scientifique et promouvoir l'innovation dans le secteur de l'énergie, conclut la même source.

R.N.

MIDI

ÉCONOMIE

LE TAUX D'INFLATION EN ALGÉRIE DE 2001 À 2024

Le niveau du pouvoir d'achat et les actions de l'État pour assurer la cohésion sociale

L'ONS, organe officiel du Gouvernement, dans son dernier rapport, a établi l'évolution de l'indice des prix de certains biens de consommation entre août 2001 et août 2024 sur une période d'environ 20 ans. Les deux maladies apparentes du corps social sont l'inflation et le chômage que l'on ne combat que par des mesures administratives bureaucratiques, devant s'attaquer à l'essence et au fonctionnement de la société.



L'urgence des textes d'application de la LF 2025

LE TAUX D'INFLATION EN ALGÉRIE (2001-2024)

Un niveau du pouvoir d'achat et les actions de l'État pour assurer la cohésion sociale

L'ONS, organe officiel du Gouvernement, dans son dernier rapport, a établi l'évolution de l'indice des prix de certains biens de consommation entre août 2001 et août 2024 sur une période d'environ 20 ans. Les deux maladies apparentes du corps social sont l'inflation et le chômage que l'on ne combat que par des mesures administratives bureaucratiques, devant s'attaquer à l'essence, la fonctionnement de la société.

PAR ABDERRAHMANE MEHTOUL

Comprendre le processus inflationniste en Algérie implique, à la fois, de le relier à l'inflation mondiale, aux équilibres macro-économiques et macro-sociaux internes, selon une vision pluridisciplinaire dynamique, à la répartition du revenu par couches sociales. C'est un problème complexe où chaque gouvernement essaie de concilier l'efficacité économique et la nécessaire cohésion sociale qui ne touche pas seulement l'Algérie mais la majorité des pays comme en témoignent les nombreuses revendications salariales à travers le monde

1.- L'évolution de l'indice des prix à la consommation se calcule par rapport à la période précédente : à titre d'exemple un taux d'inflation, de 7% en 2024 rapporté à un taux d'inflation de 10% en 2022 donne un taux cumulé de 18%. Selon l'Office national des statistiques, l'indice brut des prix à la consommation de la ville d'Alger enregistre une hausse de 2,2% en août 2023 par rapport à juillet, soit une variation légèrement supérieure à celle observée au même mois de l'année écoulée (+1,9% en août 2022 par rapport à juillet 2022). Entre août 2001 et août 2024, selon l'ONS, dans son rapport de septembre 2024, nous avons l'évolution suivante de l'indice des prix à la consommation.

Pour les viandes et poissons devenus inaccessibles pour le revenu entre 20 000 le SMIG et même la tranche 50 000-80 000 DA net par mois, nous avons l'évolution suivante de l'indice, (en kg) - la viande de mouton est passée de 501,33 à 2520,73, soit une croissance de 503% ; le foie de mouton de 905,75 à 4752,44, soit une croissance de 525% ; le poulet éviscééré entier de 190,37 à 467,44, soit une croissance de 246% ; œufs (unité) de 6,30 à 20,02, soit une croissance de 307%. Toujours en kg, le prix en détail de la sardine fraîche passe de 88,16 à 653,77, soit une croissance de 743% ; le rouget de 462,10 à 2380,55, soit une croissance de 515% ; le merlan de 468,43 à 2262,47, soit une croissance de 483% ; la crevette rouge de 607,52 à 3818,82, soit une croissance de 608%.

Pour les légumes, nous avons l'évolution suivante : en kg, l'oignon sec l'indice passe de 14,72 à 53,48, soit une croissance de 360% ; la tomate normale de 23,39 à 140,13, soit une croissance de 608% ; la salade laitue de 42,45 à 231,40, soit une croissance de 545% ; la courgette verte de 43,68 à 155,45, soit une croissance de 357% ; le haricot vert de 50,59 à 296,01, soit une croissance de 580% ; le poivron long vert de 47,03 à 172,49, soit une croissance de 419% ; le raisin gros noir de 57,99 à 285,99, soit une croissance de 493% ; la poire muscade de 48,08 à 388,47, soit une croissance de 595% ; les figues fraîches de 76,45 à 409,65, soit une croissance de 538% ; la pastèque verte gros calibre de 22,93 à 111,206, soit une croissance de 485%.

Pour les autres produits en kg, les dattes Deglet Nour l'indice passe de 171,40 à 908,91, soit une croissance de 531%. Pour d'autres produits recensés, nous avons, en kg, la figue sèche en vrac de 171,40 à 2113,70 soit une croissance de 1235% ; la pomme de terre blanche de 27,36 à 66,04, soit une croissance de 242% ; la pomme de terre rouge de 24,11 à 57,50, soit une

croissance de 238% ; la farine lactée Bc de 250 grammes de 145,00 à 373,64, soit une croissance de 258% ; le biscuit sec de 330 grammes de 37,43 à 120,23, soit une croissance de 374%. Pour les produits du textile, électroménagers, pièces détachées, produits informatiques (uniquement entre 2001/2023 entre 100 et 300%) sans compter les produits scolaires qui connaissent la même tendance haussière, à titre d'exemple cité par l'ONS, le slip de coton (unité), l'indice passe de 92,25 à 261,67, soit une croissance de 284%, le moulin à café électrique de 917,14 à 3943,48 soit une croissance de 430% ; pour l'énergie dont les factures d'électricité et de gaz ont plus que triplé durant cette période la bouteille de gaz de 13 kg est passé de 1700,00 à 5500,00, soit une croissance 323% de et pour terminer le classement de l'ONS la tasse de café à table, l'indice est passé de 14,17 à 50,20 soit une croissance de 292%. Pour le FMI, après correction des données algériennes tenant compte des prix réels sur le marché de 1970 à fin 2022, la moyenne a été de 8,8% par an, et durant cette période, le taux d'inflation aurait été de 6969,61% où un bien de consommation qui coûtait 100 DA en 1970, à fin décembre 2022 coûte 7069,01 DA.

En plus des factures d'électricité, de l'eau, du loyer, on peut se demander comment un ménage entre 30 000/50 000 DA peut-il survivre s'il vit seul, en dehors de la cellule familiale, qui, par le passé, grâce au revenu familial, servait de tampon social ?

2.- Le décret présidentiel n°21-137 fixe le salaire national minimum garanti à 20.000 DA mensuel depuis le 1er juin 2021. En fonction du cours moyen de l'année, euro/dinar, nous avons l'évolution suivante du Smig en Algérie : 2001-8.000 DA représentant 117 euros ; 2005, 10.000 DA, soit 101 euros ; 2010 - 15.000 DA, soit 145 euros ; 2015 -18.000 DA, soit 168 euros ; 2022 -20.000 DA, soit 127 euros (source country economy.com). Mais ce montant a une signification limitée car il faudrait, pour avoir le salaire réel, introduire le montant des transferts sociaux : exemple, avoir un logement social de 3 millions de dinars alors que le prix sur le marché est de 7/8 millions de dinars constituant une rente pour



les bénéficiaires, expliquant les corruptions. Afin de préserver le caractère social de l'Etat, il a été prévu une augmentation de 4470 DA, touchant 2,8 millions de fonctionnaires et contractuels, l'incidence financière étant de 340 milliards de dinars, le ministre des Finances ayant donné la masse salariale globale qu'il a estimée à 4629 milliards de dinars représentant 47,39% du budget de fonctionnement.

Par ailleurs, il y a eu l'exonération de l'IRG (Impôt sur le revenu global) de tous les salaires de moins de 30 000 DA ayant bénéficié selon l'APS à 6,5 millions de citoyens. Toujours pour assurer la cohésion sociale, le gouvernement a consacré pour 2023 un montant de transferts sociaux non ciblés et généralisés, estimés à 5000 milliards de dinars, 36,49 milliards de dollars, soit 28,24% du PIB, mais des subventions non ciblées injustes, celui qui perçoit 200 000 DA par mois bénéficiant au même titre que celui qui perçoit 20.000/30.000 DA. Pour l'emploi, contrairement à cer-

tains discours, existe une loi universelle. Selon la majorité des organisations internationales et des experts nationaux et internationaux, (pas les experts organiques vivant de la rente, rappelons-nous leurs discours triomphants sur l'adhésion de l'Algérie aux BRICS) pour l'Algérie, devant avoir un taux de croissance sur plusieurs années de 8/9% par an largement supérieur à la croissance démographique pour créer 350 000/400 000 emplois nouveaux/an qui s'ajoute au taux de chômage. Le directeur général de l'emploi et de l'insertion au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a fait savoir, le 1er mai 2023 que le nombre total des bénéficiaires de l'allocation chômage, dont le montant a été revu à la hausse 15 000 DA à compter du 1er janvier 2023, a atteint 1 929 000 à avril 2023 et la Banque mondiale pour 2022 estimait le taux de chômage à 14,9% contre 14,5% en 2021.

On ne crée pas d'emplois par décret ou des décisions administratives pouvant conduire à une grave dérive sociale à terme, car ce taux

de chômage inclut les emplois-rentes et les sureffectifs dans les administrations et entreprises publiques, la facilité pour calmer le front social étant la création d'emplois dans les administrations qui ne contribuent pas à la croissance économique. Le pouvoir d'achat dépend avant de la production et de la productivité.

Selon les données contenues dans la déclaration générale du gouvernement, l'Algérie connaît une relative stabilisation financière grâce au cours élevé des hydrocarbures qui représentent avec les dérivées (comptabilisées à 67% dans la rubrique hors hydrocarbures en 2022 selon les statistiques douanières) 98% des recettes en devises, et un endettement extérieur relativement faible moins de 3 milliards de dollars, un endettement public global en croissance d'environ 60% du PIB des réserves de change d'environ 73 milliards de dollars fin 2023 et 82/83 milliards de dollars y compris les DTS déposés au FMI et les 173 tonnes d'or, dont l'oncne connaît d'importantes fluctuations.

A une moyenne de 80/85 dollars le baril et 11/12 dollars le MBTU du gaz, les recettes d'hydrocarbures devraient fluctuer entre 47/53 milliards de dollars fin 2023 contre 60 en 2022 dont le cours avait atteint 106 dollars et 15/16 dollars le MBTU. Sur le plan macro-économique, le gouvernement prévoit une croissance de plus de 5% en 2023, et pour les organisations internationale BM/FMI, le PIB devrait s'établir à 200 milliards de dollars en 2023, le gouvernement donnant 233 milliards de dollars et le taux de croissance réel devrait croître, selon le FMI de 3,8% en 2023 (3,1% en 2024) contre 2,3% en 2023 pour la Banque mondiale dans leurs derniers rapports, un écart de 1,7% entre les deux institutions.

3.-Pour avoir le même niveau en termes de parité de pouvoir d'achat, le SMIG en 2023 devrait se situer entre 40.000-50.000 DA net par mois. Le besoin étant historiquement daté (avoir un ordinateur et s'abonner à Internet n'est plus un luxe), l'Algérien n'étant

pas un tube digestif, un foyer avec trois enfants ne possédant pas de voiture, ne payant pas de loyer et bénéficiant des subventions actuelles, pour une vie relativement décente aurait besoin d'un salaire net d'environ 80.000 DA net par mois.

Attention à la vision populiste, doubler les salaires entraînerait une dérive inflationniste incontrôlable qui pénaliserait en premier lieu les couches défavorisées devant tenir compte de la réparation du revenu par couches sociales, l'inflation jouant comme facteur de redistribution au profit des revenus spéculatifs et pénalisant les revenus fixes. L'amélioration du pouvoir d'achat des Algériens, autant que la lutte contre le chômage, passe par un accroissement de la production et de la productivité hors rente. Aussi, de nombreux défis attendent l'Algérie avec l'accroissement de la population algérienne qui a évolué ainsi :1960 11,27, - 1970 14,69, -1980 19,47, -1990 26,24, - 2010 à 37,06, au 1er janvier 2023 plus de 45 millions et d'ici 2030 serait de 51,026 millions d'habitants (voir étude pour la présidence de la République sous la direction du Professeur Abderrahmane Mebtoul, pression démographique, inflation et évolution salariale (4 volumes 560 pages 2008). -La nouvelle politique économique en Algérie doit s'articuler autour de plusieurs axes directeurs :

Premièrement, la forte croissance peut revenir. Mais elle suppose la conjugaison de différents facteurs : une population active dynamique, un savoir, le goût du risque et des innovations technologiques sans cesse actualisés, le combat contre toute forme de monopole néfaste, une concurrence efficace, un système financier rénové capable d'attirer du capital et une ouverture à l'étranger. Retarder les réformes ne peut que conduire à l'appauvrissement une perte de confiance en l'avenir puisqu'avec l'épuisement de la rente des hydrocarbures, l'Algérie n'aura plus les moyens de préparer ces réformes et vivra sous l'emprise de la peur, voyant partout des menaces où les autres voient des chances.

Deuxièmement, la majorité des Algériens, dont le revenu est fonction à plus de 70% de la rente des hydrocarbures doivent savoir que

l'avenir de l'emploi et de leur pouvoir d'achat n'est plus dans la fonction publique, et que celui des entreprises n'est plus dans les subventions à répétition. L'essentiel de l'action est entre les mains des Algériens, qui devront vouloir le changement et partager une envie d'avenir, d'apprendre davantage, de s'adapter, de travailler plus et mieux, de créer, de partager, d'oser. La nature du pouvoir doit également changer supposant une refonte progressive de l'Etat par une réelle décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux, impliquant qu'il passe de l'Etat gestionnaire à l'Etat régulateur, conciliant les coûts sociaux et les coûts privés étant le cœur de la conscience collective, par une gestion plus saine de ses différentes structures.

Troisièmement, pour s'inscrire dans la croissance mondiale, l'Algérie doit d'abord mettre en place une véritable économie de la connaissance, développant le savoir de tous, de l'informatique au travail en équipe, de l'arabe, du français, du chinois à l'anglais, du primaire au supérieur, de la crèche à la recherche. Il faut éviter une erreur fondamentale dans la politique éducative d'un pays, vision de court terme en privilégiant uniquement la recherche appliquée. La recherche théorique est le fondement de l'innovation, l'application pratique au vu des expériences pouvant demander plusieurs années.

Quatrièmement, il s'agira de concilier l'efficacité économique et la nécessaire cohésion sociale, en intégrant la sphère informelle qui sert de tampon social, plus de 30/35% du PIB que l'on ne combat pas par des mesures bureaucratiques administratives ayant comme effet son extension. En conclusion, l'Algérie a d'importantes potentialités pour faire face tant aux besoins internes qu'aux tensions géostratégiques entre 2024/2025/2030. Aussi, pour son développement, s'impose la concrétisation des réformes institutionnelles et économiques, nécessitant une mobilisation générale, un large front national tenant compte des différentes sensibilités et un discours de vérité pour un sacrifice partagé.

M. B.

L'urgence des textes d'application de la LF 2025

L'urgence des textes d'application de la LF 2025 est précisée samedi à Alger par Laaziz Faïd, ministre des Finances, selon un communiqué.

Faïd fait le point sur l'état d'avancement des textes d'application de la LF 2025, indique un communiqué du ministère des Finances, lors de la réunion de coordination regroupant les directeurs généraux du secteur et des responsables de structures, l'argentier du pays s'est intéressé aux textes d'application de la loi de finances 2025 mais aussi à la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) de la Direction générale des impôts (DGI).

« L'urgence de finaliser ces textes dans les délais impartis »

Le ministre des Finances insiste sur « l'urgence de finaliser ces textes dans les délais impartis ». À ce propos, la directrice générale des impôts, Amel Abdelatif, a présenté un bilan global des textes d'application nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur effective de cette loi dès janvier.

Au sujet du 2e point à l'ordre du jour de la réunion, Mme Abdelatif a présenté un état consolidé de la mise en œuvre des COP, au niveau de l'administration fiscale, avec une attention particulière portée aux axes stratégiques préétablis, à savoir, l'élargissement de l'assiette fiscale et redynamisation du recouvrement, la promotion du civisme fiscal, simplification des procédures et amélioration du climat



des affaires, et le renforcement des capacités de la DGI. Faïd rappelle que le COP constitue un « levier essentiel pour renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'action publique, tout en améliorant la qualité des services rendus aux citoyens ».

« Une gouvernance modernisée »

L'esprit de ces réunions, avec le 1er responsable du secteur, s'inscrit dans « une gouvernance modernisée, basée sur des principes de concertation, de performance et de résultats concrets », souligne le ministre des Finances qui insiste sur l'élargissement de ce modèle de concertation périodique à toutes les structures du ministère et à leurs services extérieurs.

Dans un contexte marqué par des défis stratégiques, le ministre souligne le rôle central de son département dans

l'action gouvernementale soulignant les défis majeurs auxquels fait face le secteur, notamment la conciliation entre le rôle de conseiller financier, la recherche de financements durables et la préservation des équilibres financiers globaux. Il ajoute que ces défis sont des opportunités pour renforcer les capacités de prévision, affiner les outils d'analyse et améliorer les processus de décision au sein du ministère.

Promouvoir le « civisme fiscal »

Faïd appelle aussi à intensifier les efforts pour mobiliser les ressources financières disponibles, en veillant à promouvoir le « civisme fiscal » et à renforcer la transparence dans nos actions. « Cette mobilisation constitue une priorité essentielle pour relever les défis économiques et sociaux auxquels nous faisons face », conclut-il.

« Une révision s'impose » des textes de lois



« Une révision s'impose » des textes de lois. Les lois portant sur les conditions et modalités d'exploitation des terres du domaine privé de l'État, sont jugées « obsolètes ». C'est ce qu'estime la consultante, gérante du cabinet de conseil en ingénierie expert, CI Expert, Karima Benrabah. De ce fait elle estime leur révision « indispensable » pour répondre aux défis actuels et futurs du secteur. « Si la Constitution et les lois en

vigueur ont permis d'établir un cadre de gestion des terres agricoles, ces derniers ne reflètent plus les réalités contemporaines. Une mise à jour ciblée de ces législations, soutenue par une vision stratégique claire, est devenue incontournable pour renforcer la souveraineté alimentaire et amorcer la transition vers une agriculture durable et compétitive », insiste Mme Benrabah. Parmi les réformes à envisager, elle cite

l'introduction de critères incitant à l'utilisation de semences locales. Selon elle, la promotion des pratiques agroécologiques s'avère également primordiale. De plus, les concessions foncières devraient être conditionnées à des engagements fermes en matière de production agricole, mais aussi de respect des normes environnementales, garantissant ainsi une exploitation responsable des terres.

Innovier pour améliorer les produits

Innovier pour améliorer les produits. Des Groupes industriels présentent leur approche en matière d'« Open innovation ».

Les présidents directeurs généraux (PDG) de groupes industriels, tels que Sonatrach, Sonelgaz, Agrodif, Algérie Télécom ou Madar, ont présenté samedi leur approche en matière d'« open innovation » à l'occasion du séminaire national intitulé « Stratégie nationale de l'innovation: Algérie horizon 2027 ».

Sonatrach, la 1e société conventionnée avec le CNRST

Dans ce cadre, le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, souligne que la compagnie accorde une grande importance à l'innovation et qu'elle est la 1e société à avoir conclu une convention avec le Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST). « Nous agissons activement, car nous considérons que la survie de toute entreprise repose sur l'innovation pour améliorer ses produits et sa productivité », affirme Hachichi.

« Nous avons beaucoup de projets de recherche appliquée, et en quatre ans, nous avons obtenu 30 brevets. Nous avons mis en place des passerelles avec des universités pour améliorer nos performances, réduire nos coûts et accroître notre productivité au bénéfice de notre pays », ajoute-t-il.

L'impératif de mettre en place un écosystème d'innovation

L'expert international Tarik Hassan souligne, pour sa part, l'impératif de mettre en place un écosystème d'innovation. Selon lui, celui-ci ne peut être fiable en l'absence de bases de données solides. Interpellé à ce sujet, Sofiane Bouzid, chef de département réseau au Haut commissariat à la numérisation, évoque un projet de plateforme d'interopérabilité en phase d'enregistrement. « Cette plateforme est essentielle pour renforcer l'écosystème numérique. Elle permettra d'interconnecter tous les secteurs selon des standards de partage de données », indique Bouzid.

À noter enfin que la rencontre se poursuit dimanche par l'animation d'ateliers et de séances débats animées par des experts, des chercheurs et des représentants de 14 départements ministériels, portant sur des thématiques liées à la création, à l'innovation et à l'invention, outre l'examen des moyens de développement de la stratégie nationale dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique.

TIPASA

Projet d'un système de désinfection des eaux usées



Un projet d'un système de désinfection des eaux usées sera réalisé à Tipasa. L'UDES et l'ONA relèvent le défi.

L'Unité de développement des équipements solaires (UDES) de Bou-Ismaïl, relevant du Centre de recherche en énergies renouvelables (CDER), a concrétisé, en partenariat avec l'Office national d'assainissement (Ona), un projet national de recherche (PNR) portant sur la désinfection des eaux usées pour une éventuelle réutilisation sans restriction dans le domaine agricole.

Le démonstrateur finalisé et les tests validés

Actuellement, le démonstrateur a été finalisé, et les tests ultimes ont été validés depuis 2 mois. « Il s'agit d'un système de traitement tertiaire permettant de réutiliser les eaux usées issues des stations d'épuration dans l'irrigation, sans restriction liée à la nature des cultures », indique Hafida Lebig, cheffe du projet et chercheuse à l'UDES. Et d'ajouter : « Le traitement tertiaire repose sur la désinfection des eaux usées par la technique des UVC (ultraviolets-C). Les résultats sont concluants, avec un degré de désinfection équivalent à des valeurs inférieures à 100 CFU (unités formant colonie) /100 ml, conformément à la limite établie par l'arrêté interministériel du 2 janvier 2012. »

En effet, cette disposition réglementaire fixe les spécifications des eaux usées épurées utilisées à des fins d'irrigation. « Cette valeur, inférieure à 100 CFU/100 ml, est recommandée pour une irrigation non restrictive, notamment pour les cultures de produits pouvant être consommés crus » précise-t-elle. Selon elle, l'idée a germé avant 2021, année de l'entame du PNR en partenariat avec l'ONA.

Réutilisation de 60% des capacités de traitement des eaux dans les Step

« D'une manière synoptique, 2 facteurs ont déterminé nos travaux de recherche. D'abord la quantité importante d'eau traitée non réutilisée comme ressource non conventionnelle notamment dans le secteur agricole et le second a trait justement aux quantités d'eau impressionnantes mobilisées de par le monde pour le secteur agricole (70%), à plus forte raison à la une des changements climatiques qui affectent la planète et par implication notre pays », explique-t-elle.

Chemin faisant, la nouvelle stratégie décidée par les hautes autorités afin de réutiliser les eaux usées traitées, notamment dans l'agriculture, a créé une réelle dynamique afin d'ouvrir davantage de perspectives pour la recherche utile dans ce domaine. « À terme, l'objectif fixé par les pouvoirs publics est de parvenir à la réutilisation de 60% de nos capacités de traitement des eaux dans les Step qui dépassent actuellement les 213 stations. Un challenge jalonné par des objectifs d'étape. Le taux de réutilisation présentement avoisine les 10% », estime Mohamed Abbas, directeur de l'UDES.

Un système de désinfection efficace

Cela étant dit, qu'en est-il de la particularité du projet, d'autant que le recours aux UVC pour la désinfection est un processus légion dans le monde ? « Avant d'évoquer les solutions innovantes intégrées dans le projet, il convient de noter que nos équipes ont effectué, pendant plusieurs mois, des mesures de caractérisation physico-chimiques et bactériologiques des eaux traitées par la station d'épuration de Béni Merad, y compris lors d'événements de pollution accidentels dus à des rejets mixtes », précise Hafida Lebig. Les résultats obtenus,

combinés à d'autres paramètres, ont permis à l'équipe du projet de concevoir un système de désinfection efficace dans le cadre du partenariat avec l'ONA. « Les innovations du PNR résident dans l'adaptabilité du système de désinfection, quelle que soit la quantité ou la qualité des eaux usées traitées », dévoile-t-elle. En d'autres termes, le système est ajustable et modulable, ce qui le rend compatible avec toutes les stations d'épuration, en fonction de leurs spécificités. En outre, le système a été conçu pour être mobile.

Autrement dit, il peut être utilisé comme solution alternative dans une autre station d'épuration si les caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques des eaux usées sont similaires à celles de la Step pour laquelle il a été conçu.

Utilisation hybride des UVC et du rayonnement solaire

Parallèlement, Hafida Lebig et son équipe s'emploient déjà à perfectionner le système initial. Cette fois, l'objectif est d'intégrer le rayonnement solaire dans la désinfection des eaux usées des petites stations d'épuration, renforçant ainsi la dimension du développement durable dans ce domaine. « Il s'agit d'un projet de réalisation d'un système tertiaire, encore à l'échelle de laboratoire, qui combine l'utilisation hybride des UVC et du rayonnement solaire dans le processus de désinfection », explique-t-elle. Et de conclure : « Nous saluons et remercions la collaboration active des équipes de l'ONA, grâce à qui le fruit de notre partenariat a pu voir le jour. Le système est actuellement en phase de démonstrateur, et notre souhait est qu'il soit exploité afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation. »

ORAN

400 jeunes prennent part à la caravane « jumelage entre les wilayas »



En partance d'Oran, quelque 400 jeunes, dont 138 filles, participent à une caravane dans le cadre de l'opération de jumelage entre les wilayas.

Le coup d'envoi a été donné samedi matin au niveau du complexe sportif Miloud-Hadefi et ce, en direction de 14 wilayas des différentes régions du pays.

Le wali d'Oran, Samir Chibani a donné le coup de départ de cette caravane, organisée par la direction de la jeunesse et des sports de wilaya sous le patronage du ministre de la Jeunesse, Mustapha Hidaoui, et pour laquelle a été élaboré un riche programme sous le slogan « jeunesse en mouvement ».

Ledit programme comprend la visite, entre autres, des sites historiques et touristiques des wilayas hôtes, où les caravaniers (17 à 35 ans) prendront connaissance des coutumes et traditions des régions visitées et la participation à des activités culturelles, selon les organisateurs, précise-t-on.

La traversée de 5 jours sillonnera les wilayas Bouira, Tipaza, a Ouargla, Timimoun, Blida, Tlemcen, Boumerdès, Ghardaia, Laghouat, Sétif, Batna, Nâama, Tamanrasset et Guelma, souligne la même source. Le lancement du processus de jumelage entre les wilayas a coïncidé avec le déroulement au complexe sportif de Triathlon, qui comprend les disciplines de natation, de course à pied et de cyclisme, dont le coup d'envoi a été également donné au niveau du bassin olympique. Les organisateurs de cette caravane visent à « promouvoir ce sport, d'autant plus qu'il n'est pas très pratiqué en Algérie », a déclaré à l'APS, l'ancien nageur international Sofiane Benchekour, l'un des organisateurs du festival.

LES BIOS SIMILAIRES ANTI-CANCERS

Signature d'une déclaration pour le transfert des médicaments biosimilaires anti-cancers



Dans le cadre d'une visite de travail en Inde, Messieurs Amry Allel et Amry Seddik, fondateurs du laboratoire Orion Lab basé à Oran et spécialisé dans la production de médicaments génériques cytotoxiques et biosimilaires, ont signé un partenariat majeur avec le laboratoire Dr Reddy's pour la réalisation d'un transfert de technologie pour des médicaments biosimilaires anti-cancers, c'est ce que mentionne un communiqué de presse, publié par Orion Lab.

Ce partenariat porte à ce jour sur 3 molécules qui ont déjà fait l'objet d'une commercialisation depuis plus 1 an et le transfert de technologie aura lieu courant 2025 pour une fabrication en « fill and finish ». Ainsi, les premiers produits biosimilaires anti-cancers, qui seront fabriqués en Algérie, le seront par Orion Lab en partenariat avec les Laboratoires Dr. Reddy's.

Une initiative dans l'amélioration de qualité de soins

Cette initiative ambitieuse marque un tournant décisif pour le laboratoire Orion Lab et pour l'industrie pharmaceutique en Algérie et témoigne d'un engagement commun à améliorer la qualité des soins et la disponibilité des traitements de haute qualité pour les patients algériens tout en réduisant la

facture d'importation de ces derniers. Elle a également pour objectif de renforcer et d'élargir les capacités de fabrication d'Orion Lab qui compte déjà à ce jour près de 40 produits enregistrés sur le marché local. Grâce à ce partenariat, Orion Lab bénéficiera d'expertise et du savoir-faire de Dr. Reddy's Inde, ce qui lui permettra, acquérir de nouvelles compétences technologiques et de mettre en place

des processus de production avancés. Orion Lab ne compte pas en rester là. En effet, des négociations sont déjà en cours avec d'autres laboratoires pour la fabrication locale de nouveaux médicaments biosimilaires qui sont actuellement importés. L'année 2025 s'annonce donc très positive pour l'industrie pharmaceutique algérienne, conclut le communiqué.

MÉDICAMENTS BIOSIMILAIRES

Qu'est-ce qu'un médicament biosimilaire ?

Un médicament biosimilaire est un médicament qui, comme tout médicament biologique, est produit à partir d'une cellule, d'un organisme vivant ou dérivé de ceux-ci. Son efficacité et ses effets indésirables sont équivalents², à ceux de son médicament biologique de référence. Son AMM répond à des exigences réglementaires strictes afin de démontrer que sa qualité pharmaceutique, son efficacité et ses effets indésirables sont cliniquement équivalents à ceux du médicament biologique de référence.

Il est possible de changer un médicament biologique par un autre figurant sur la liste des médicaments biosimilaires, ce qui définit l'inter-

changeabilité³. Ce changement doit être décidé entre le médecin et le patient. La liste des médicaments biosimilaires est disponible sur le site de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Quels intérêts ?

La mise à disposition des médicaments biosimilaires a un double intérêt : de santé publique en facilitant l'accès aux soins : augmenter le nombre de médicaments biologiques disponibles permet de limiter les tensions d'approvisionnement et de prévenir les ruptures de stocks et/ou les accidents de production. Ceci permet de garantir aux patients le maintien de l'accès à leurs traitements. d'un point de vue éco-

nomique : stimuler la concurrence et induire une baisse des prix des médicaments biologiques tout en garantissant la sécurité et la qualité des traitements.

Quelles études cliniques ?

Le développement clinique d'un médicament biosimilaire repose sur la démonstration de son équivalence au médicament biologique de référence en termes de qualité, de sécurité et d'efficacité. Des études chez l'animal et chez l'homme démontrant notamment la bioéquivalence au plan pharmacocinétique⁴ et surtout son équivalence en termes d'efficacité clinique et de tolérance au médicament biologique de référence sont nécessaires pour obtenir une AMM. Les bénéfices et les risques

sont donc équivalents à ceux du médicament biologique de référence.

Quel bilan initial et quel suivi des patients ?

Les conditions d'instauration, de suivi de l'efficacité et des effets indésirables du traitement par un biosimilaire sont les mêmes que celles du médicament biologique de référence.

Comment prescrire un médicament biosimilaire ?

Seul le médecin autorisé à prescrire le médicament biologique de référence peut prescrire le médicament biosimilaire correspondant, tout au long du parcours patient. Comme pour toute prescription, il convient de prescrire dans le cadre d'une décision partagée entre le médecin et

le patient. Selon la réglementation, la prescription d'un médicament biologique s'effectue en dénomination commune et en nom de marque. Elle doit respecter les règles habituelles de bonne prescription que sont :

L'information du patient ; la surveillance clinique appropriée lors du traitement et la traçabilité du médicament prescrit, dans le dossier médical du patient. Le médecin en charge du suivi, peut proposer, tout au long du parcours du patient, de changer un médicament biologique par un autre figurant sur la liste des médicaments biosimilaires de l'ANSM, ce qui définit l'interchangeabilité.

Les Français se solidarisent avec la cause palestinienne et les enfants de Ghaza

Des rassemblements de solidarité ont eu lieu, vendredi, devant les mairies de nombreuses villes de France, à l'appel d'associations françaises soutenant la cause palestinienne.

En effet, une veillée aux flambeaux a illuminé, vendredi soir, nombreuses mairies, partout en France, réclamant « un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Ghaza », « l'ouverture de tous les points de passage » à l'aide humanitaire, la fin de la colonisation et la fin de l'impunité de l'entité sioniste.

Pour la fin de l'occupation

Les participants aux nombreux rassemblements ont plaidé pour « la fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid menée par l'entité sioniste », exigeant le respect du droit au « retour des réfugiés palestiniens » et « la libération de plus de 10.000 prisonniers politiques palestiniens » détenus au mépris du droit international.

Exprimant leur indignation face à la politique de famine et d'extermination de la population à Ghaza, menée par l'entité sioniste, les manifestants ont insisté sur l'importance de « soutenir l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) sur le plan matériel et politique », et d'« appliquer les décisions de la Cour pénale internationale (CPI), sans restriction ni réserve ».

Pas d'immunité pour les criminels

« Nous n'acceptons aucune immunité pour les criminels de guerre », ont scandé les participants aux rassemblements. Réclamant des « sanctions diplomatiques



et économiques contre l'entité sioniste», les manifestants ont mis l'accent, notamment sur la nécessité de décréter « un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires à destination de cette entité ».

Un Etat pour la Palestine

Les manifestants ont réitéré, à l'occasion, leur appel à « la reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine dans le cadre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination », dénonçant « la complicité des autorités françaises avec l'entité sioniste ». D'autres rassemblements ont également eu lieu samedi soir en solidarité avec les enfants de Palestine, principales victimes du génocide perpétré

par l'entité sioniste. Dans leur appel à manifester, les associations solidaires de la résistance palestinienne rappellent que « près de 20.000 enfants palestiniens sont tués, des milliers d'autres amputés et handicapés à vie ».

Ne touchez pas à l'enfant ghaouis

« Privés d'école, profondément traumatisés, ils subissent des souffrances quotidiennes indescriptibles », soulignent-elles, affirmant que « la communauté internationale ne peut plus continuer à détourner le regard ».

Les centaines d'associations organisatrices de ces rassemblements à travers la France exhortent, dans ce contexte, les Français à « se mobiliser en force » pour «

imposer des sanctions » à l'entité sioniste et « imposer la fin des massacres, du génocide et du déni d'humanité ». Les participants sont invités, à ce titre, à recueillir des dessins et des messages d'enfants qui seront lus et affichés.

Des bougies qui représentent le nombre d'enfants ghaouis morts chaque jour depuis octobre 2023, ont été allumées, à l'occasion.

R. I. / Agences

Profond mécontentement face à l'assassinat d'employés du PAM au Soudan



Le SG de l'Onu a exprimé son « profond mécontentement » suite à la mort d'employés du Programme alimentaire mondial (PAM), lors d'une frappe aérienne au Soudan.

Antonio Guterres a appelé à une enquête approfondie, a déclaré vendredi son porte-parole. 3 employés du Programme alimentaire mondial ont été tués jeudi dans un raid qui a visé un bureau extérieur dans la région de Yabus, dans l'État du Nil Bleu, a confirmé l'organisation sur les réseaux sociaux.

Dans un communiqué, Guterres a exprimé ses sincères condoléances aux familles des victimes et à leurs collègues, condamnant, par là même, toutes les attaques lancées contre les employés et les travailleurs humanitaires de l'Onu et leurs installations, et a également appelé à une enquête approfondie. Et d'ajouter : « L'incident d'hier (jeudi dernier) met en lumière les conséquences dévastatrices du conflit au Soudan sur des millions de personnes dans le besoin, ainsi que sur les travailleurs humanitaires qui tentent de leur parvenir (les nécessaires) avec une aide vitale. »

R. I. / Agences

Plusieurs martyrs et des blessés dans des bombardements sur la bande de Ghaza

Des dizaines de citoyens sont tombés en martyr et d'autres ont été blessés suite à une nouvelle agression des forces sionistes en cours depuis dimanche à l'aube à Ghaza. 8 citoyens sont tombés en martyr et d'autres ont été blessés à la suite du bombardement de l'école Moussa Bin Nusair, qui abrite des personnes déplacées, dans le quartier d'Al-Daraj, dans la ville de Ghaza, a rapporté Wafa.

3 citoyens ont été tués dans le bombardement sur la ville de Rafah, au sud et un citoyen et sa femme sont également tués suite au bombardement de l'occupation de leur appartement jouxtant la mosquée Bilal, à l'ouest de Khan Younes.

Les forces sionistes poursuivent leur agression contre la bande de Ghaza, par voie terrestre, maritime et aérienne, depuis le 7 octobre 2023, entraînant la mort de 45 227 citoyens, dont une majorité de femmes et d'enfants, et 107 573 blessés.

R. I. / Agences

Gianni Infantino présente ses condoléances à la famille Khalef

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, a exprimé sa profonde sympathie à la FAF, suite au décès de l'ancienne légende du football algérien, Mahieddine Khalef, survenu il y a dix jours.

« Monsieur le Président, c'est avec grande tristesse et émotion que j'ai appris le décès de l'ancien sélectionneur national et légende du football algérien, Mahieddine Khalef. En tant que joueur, il évolua notamment pour la JS Kabylie, réussissant une accession historique en première division. Mais c'est surtout en tant qu'entraîneur qu'il inscrivit son nom dans l'histoire du club, en remportant, notamment, huit titres de champion d'Algérie et la Coupe des Clubs Champions africain », a-t-il indiqué. Le défunt s'illustra également comme sélectionneur et cosélectionneur de l'équipe d'Algérie, avec les qualifications au Tournoi Olympique de football de 1980, à la Coupe d'Afrique des Nations de la CAF de la même année, ainsi qu'à la Coupe du monde de la FIFA 1982, en Espagne.

Il entraîna ultérieurement aux Emirats arabes unis, au Maroc et en Tunisie. Légende du football algérien et de la Jeunesse sportive de Kabylie, ayant marqué de son empreinte l'histoire du club et du football algérien, son héritage, ses succès et ses réalisations, sur et hors du terrain, ne s'ouneront pas.

« Au nom de la communauté internationale du football, je tiens à exprimer notre plus profonde sympathie à la Fédération algérienne de football, ainsi qu'à la famille, aux amis et aux proches de Mahieddine Khalef. Nos pensées sont avec vous tous. Nous espérons que ces souvenirs et nos mots de soutien contribueront à apporter un peu de paix et de réconfort en cette période difficile. Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération émue », conclut le communiqué de la FAF



LIGUE 1 MOBILIS

La JSK conforte sa 1^{re} place, les poursuivants trébuchent

La JS Kabylie a conforté sa place de leader de la Ligue 1 Mobilis, en dominant l'ES Mostaganem (2-1), samedi à Tizi-Ouzou, pour le compte de la 14^e journée, ayant vu ses premiers poursuivants, le CS Constantine et l'ES Sétif, concéder des nuls à domicile, respectivement (0-0) contre le NC Magra et l'USM Alger (1-1).

Une journée marquée par plusieurs rebondissements, dont certains sont intervenus en toute fin du temps additionnel, en changeant carrément l'issue du match, comme ce fut le cas à Alger, Sétif et Constantine.

En effet, la JSS avait tenu bon pendant pratiquement tout le match l'ayant opposée au Paradou AC, avant de s'effondrer devant Yettou (87'), puis Kohili (90'+1), pour une défaite (2-0).

Un précieux succès qui propulse le PAC à la 10^e place du classement général, ex aequo avec le CR Belouizdad, avec 16 points pour chaque club, alors que la JSS reste scotchée à la 14^e position, avec treize unités. Même scénario à Sétif, où les visiteurs ont mené pendant pratiquement tout le match, grâce au but de Ghacha (30'), avant de concéder l'égalisation devant Bouchama, ayant sauvé les meubles à la 90'+9 (1-1).

Un résultat qui n'arrange aucun des deux antagonistes, car si les Algérois ont raté l'occasion de se hisser au pied du podium, tout en ayant trois matchs en retard, l'ESS a perdu deux précieux points, qui auraient pu la placer seule à la deuxième place du classement général, avec seulement deux longueurs de retard sur l'actuel leader.

Finalement, et avec ce nul à domicile, l'Aigle noir se contente de la troisième place, qu'il partage avec le CS Constantine, qui s'est fait accrocher, lui aussi, à domicile par le malclassé, NC Magra (0-0). Au bout du suspense, le CSC pensait avoir changé la donne, car Omoyelé avait



réussi à trouver le chemin des filets à la 90'+5, mais l'arbitre qui dans un premier temps avait validé ce but a fini par l'annuler. Un revirement qui a suscité une vive réaction de la part des Sanafir ayant protesté pendant plusieurs dizaines de minutes devant l'arbitre et ses assistants. La rencontre s'était arrêtée pendant plus d'une demi-heure avant de reprendre et se solder finalement par un nul vierge. Pour sa part, l'Olympique Akbou continue d'alterner le bon et le moins bon, puisque moins d'une semaine après avoir ramené une précieuse victoire de Biskra, il a concédé une défaite inattendue contre le MC El Bayadh (0-1).

Malgré tout, le club de la Soummam reste accroché à sa sixième place avec 17 points, alors que le MCEB réalise une petite avancée au classement général, en se hissant à la 13^e

place, avec 14 unités.

Le bal de cette 14^e journée s'était ouvert vendredi, avec le déroulement des deux premiers matchs inscrits à son programme, à savoir: USM Khenchela - US Biskra et MC Alger-ASO Chlef. Des duels à grands enjeux, car mettant aux prises des clubs concernés aussi bien par le maintien que par les premiers rôles, mais qui se sont finalement soldés par des nuls vierges.

Une issue qui arrange beaucoup plus les affaires des clubs visiteurs, particulièrement la lanterne-rouge US Biskra, qui reste à un point derrière l'ES Mostaganem (avant-dernier/12 pts). De leur côté, et après s'être contentés de nuls à domicile, le Mouloudia et l'USMK peuvent se lamenter d'avoir laissé filer une excellente occasion de recoller au peloton de tête.

Mehdi Oucif élu président de la Fédération de basket-ball

Mehdi Oucif a été élu président de la Fédération algérienne de basket-ball (FABB) pour le mandat olympique 2024-2028, à l'issue de l'AGE tenus samedi à l'ENS-STS à Alger.

Mehdi Oucif a glané 44 voix, contre 26 pour Halim Timzouert et 6 pour

Abdallah Moula, les deux autres concurrents au poste de président de la FABB.

Ancien basketteur et avocat de formation, Oucif (44 ans) avait occupé le poste de président de l'OS Bordj Bou Arreridj (Super-Division) durant le

mandat olympique 2020-2024.

Mehdi Oucif succède, donc, à Rabah Bouarifi, qui était à la tête de la FABB durant les 2 derniers mandats olympiques. Les membres de l'AG ont également élu les sept nouveaux membres du bureau fédéral.

LE GRINCH



21h05



C'est le mois de décembre et les joyeux habitants de Chouville, toute couverte de neige, se préparent activement à fêter Noël, leur période préférée de l'année. Mais, au-dessus de la vallée, dans une caverne montagneuse, vit dans l'isolement un personnage tout vert et profondément misanthrope, le Grinch. Ce dernier doit se rendre à Chouville pour remplir son garde-manger complètement vide. Sur place, il croise la petite Cindy-Lou Chou, qui se dépêche pour envoyer sa lettre au père Noël. Une idée germe alors dans l'esprit du Grinch.

LA TÉLÉ DES ANNÉES 90



21h10



Riches en anecdotes, en grands moments de télé, de rire et d'émotions, les animateurs, les producteurs ou les responsables de programmes racontent la décennie des années 1990 dans le petit écran. Retour sur les années 1994 à 1996 qui ont vu apparaître de nombreux programmes télévisés qui ont marqué des générations comme "C'est pas Sorcier", "Les enfants de la Télé", "Walker Texas Ranger" avec le célèbre Chuck Norris ou bien encore l'immortel série "Friends". La chaîne LCI, première chaîne d'information en continu sera aussi lancée durant cette période.

ZORRO



21h10



Haute-Californie, 1821. Don Diego de la Vega n'a pas enfilé le costume de Zorro depuis 20 ans. Alors que les populations locales souffrent du pouvoir espagnol en place, le souvenir du héros semble avoir disparu. À la mort de son père Don Alejandro, Diego lui succède au poste de maire de Los Angeles. Il constate vite que la municipalité est confrontée à de gros problèmes financiers du fait de l'avidité d'un homme d'affaires local, Don Emmanuel. Ses pouvoirs de maire s'avèrent insuffisants pour combattre l'injustice, Diego fait réapparaitre le fameux Zorro.

KARAOKÉ



21h08



Bénédicte Autain, une célèbre cantatrice, est très contrariée par le nouveau contrat qu'on lui propose. Et c'est ainsi qu'après une soirée très arrosée, la chanteuse se montre un peu trop honnête, voire insultante concernant ce nouveau projet. Malheureusement, elle est filmée et sa diatribe, retransmise à la télévision lui vaut d'être renvoyée. Totalement, désespérée, Bénédicte, trouve un soutien inattendu, auprès de Fatou Diallo, employée du palace où elle loge, qui s'occupe de sa chambre d'hôtel. Fatou, passionnée de karaoké, accueille Bénédicte chez elle.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LA VIE EST BELLE



20h55



La veille de Noël, dans la petite ville de Bedford Falls, George Bailey, désespéré, songe à mettre fin à ses jours. Alertés par plusieurs personnes qui prient pour lui, les autorités célestes envoient Clarence, un ange de seconde classe, pour lui venir en aide. Avant de descendre sur Terre, ce dernier revoit la vie de George, garçon altruiste qui, en sauvant son frère cadet Harry de la noyade, perdit l'usage d'une oreille. Plutôt que devenir architecte, il reprit la société de crédit immobilier de son père, qui aide les pauvres à accéder à la propriété.

LES TRÉSORS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU



21h05



Pendant neuf cents ans, le château de Fontainebleau a vu se succéder les souverains français qui ont tous laissé une trace de leur passage. Les rois de France en ont fait un lieu de prestige, à commencer par François 1er, qui l'a sublimé pendant la Renaissance. Après la révolution, Napoléon Bonaparte en fait un palais impérial et y installe sa salle du trône. Découverte de l'histoire du château, de ses immenses jardins et de ses endroits les plus secrets grâce à ses employés chargés d'entretenir ce lieu majeur du patrimoine français.

ANTIGANG : LA RELÈVE



21h10



Ancienne légende de la brigade Antigang, connue pour ses méthodes peu conventionnelles, Niels Cartier a quitté la police après une intervention qui a mal tourné et qui a conduit au décès de son épouse. Lorsque le gang de braqueurs responsable de sa mort réapparaît huit ans plus tard, Niels est prêt à tout pour obtenir sa vengeance, même à se faire aider par sa fille de quatorze ans au caractère bien trempé. Faisant suite au film « Antigang » sorti en 2015 - sans pour autant lui ressembler -, ce long-métrage met en avant le personnage de Niels Cartier incarné par Alban Lenoir...

CRIMES
SPÉCIALE ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE :
SUICIDES OU MEURTRES ?



21h05



Vercors, décembre 1995 : plusieurs membres de la secte du Temple Solaire sont signalés disparus. Une semaine plus tard, dans une forêt à Saint-Pierre-de-Chérennes, la gendarmerie découvre 16 corps carbonisés. Le scénario rappelle celui qu'ont connu le Québec et la Suisse : 53 adeptes de la même organisation, au total, 74 personnes sont mortes entre 1994 et 1997. Alors suicide collectif ou bien assassinat commandité ? Alain Vuarnet, dont la mère Edith et le petit frère Patrick ont perdu la vie dans le Vercors, est persuadé qu'ils ont été exécutés...

Web : www.lemidi-dz.com

Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:25
Dohr	12:47
Asr	15:21
Maghreb	17:39
Icha	19:08

MAROC :

MANIFESTATIONS CONTRE LA NORMALISATION AVEC L'ENTITÉ SIONISTE

Plusieurs manifestations sont prévues dans plusieurs villes du Maroc, contre la normalisation avec l'entité sioniste, à l'occasion du 4e anniversaire de la signature des accords d'Abraham. Devant l'entêtement du Makhzen à renforcer ses relations avec l'entité sioniste, les Marocains sortent, pour rappel, quotidiennement dans la rue pour exprimer leur rejet de ce processus.

« En tant que peuple marocain, en tant que société civile et en tant qu'association des droits humains, on a toujours refusé la normalisation avec l'entité sioniste », a déclaré la vice-présidente de l'association marocaine des droits humains (AMDH), Khadidja Ainani, au micro de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. L'intervenante dit s'élever contre une « entité criminelle,



sachant ce qu'elle fait comme génocide en Palestine, sans oublier ses attaques contre le Liban, la Syrie, le Yémen et contre toute la région ». « On sait que c'est un outil de l'impérialisme dans la région et le projet sioniste concerne donc toute la région », a ajouté Mme Khadidja Ainani. L'accord de normalisation des relations entre le Royaume et l'entité sioniste est, pour rappel, enclenché officiellement le 22 décembre 2020, par la ratification des accords d'Abraham.

Outre le renforcement de ses relations politique et économique avec l'entité sioniste, le Makhzen s'est engagé aux côtés de l'entreprise génocidaire dans la guerre contre la Palestine et le nettoyage ethnique qui se déroule à Ghaza, depuis plus d'un an, en permettant aux navires de guerre sioniste d'accoster et de se ravitailler au port de Tanger et, plus grave encore, d'envoyer des soldats pour participer aux massacres commis contre le peuple palestinien.

UNE LOURDE DÉFAITE (1-6) LORS DE LA 3E JOURNÉE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS Le CRB coule dans le Nil

Le Chabab de Belouizdad a subi une lourde défaite, la deuxième dans la phase de groupes de la Ligue des champions d'Afrique, hier soir. Le Chabab de Belouizdad a perdu avec un score sévère de (1-6) contre l'hôte Al Ahly d'Égypte, lors du match de la 3e journée.

Cette rencontre s'est déroulée dans la capitale égyptienne, Le Caire, et a été dirigée par l'arbitre tunisien Sadok Selmi. Initialement prévue pour le 14 décembre, cette rencontre a été reportée par la CAF en raison de la participation de Al Ahly à la Coupe des clubs africains.

Le seul but du Chabab de Belouizdad a été inscrit par l'attaquant Ayoub Mahious à la 21e minute. Cependant, après ce but, Al Ahly s'est réveillé et a inscrit six buts aux minutes 45+3, 52, 56, 84, 86 et 90+3. Avec ce but, Mahious porte son total à deux buts en Ligue des champions d'Afrique et à quatre en comptant le championnat national.

L'attaquant expérimenté Islam Slimani, n'a pas pris part au voyage du Chabab de Belouizdad en Égypte en raison de différends avec l'entraîneur Abdelkader Amarani.

Le classement du groupe est désormais le suivant :

1. Al Ahly - 7 points
2. Orlando Pirates - 5 points
3. Chabab de Belouizdad - 3 points
4. Asec Mimosas - 1 point

Lors de la 4e journée, programmée entre le 3 et le 4 janvier prochains, les hommes de l'entraîneur Abdelkader Amarani affronteront Al Ahly en Algérie, tandis que Orlando Pirates accueillera Asec Mimosas chez lui.

Après six journées, les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique.

SAHARA OCCIDENTAL :

LES DEUX MILITANTS SUÉDOIS SOLIDAIRES DE LA CAUSE SAHRAOUIE ARRIVENT À TINDOUF

Les deux militants suédois solidaires de la cause sahraouie, Benjamin Ladra et Sanae Kotbi, sont arrivés, samedi soir dans la wilaya de Tindouf, dans le cadre de leur parcours à vélo organisé en solidarité avec le peuple sahraoui.

Accompagnés de leur photographe Leif Eriksson, les deux militants, ont été accueillis à l'entrée de la ville de Tindouf par les associations de la société civile, des citoyens et des jeunes.

Dans une déclaration à la presse, Sanae Kotbi a exprimé sa « joie d'être arrivée à Tindouf, abritant les camps des réfugiés sahraouis, dernière halte avant de se rendre au début de l'année prochaine, avec ses coéquipiers, aux camps de réfugiés sahraouis, dans le cadre de leur initiative visant à faire connaître la cause du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique », se disant « très fière » de cette action de solidarité.

Elle a également exprimé sa reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, ainsi qu'à son coéquipier, lors des différentes haltes de leur parcours à travers de nombreuses régions d'Algérie, 26e pays qu'ils visitent dans le cadre de cette initiative solidaire, qui leur a permis de « faire connaître la cause sahraouie et



les souffrances du peuple sahraoui, face au black-out médiatique imposé par l'occupation marocaine ».

Pour sa part, Benjamin Ladra a déclaré que « les événements que nous avons organisés dans plusieurs pays au cours de ce voyage à vélo nous ont permis de braver la lumière sur les souffrances du peuple sahraoui et de dévoiler de nombreuses pratiques répressives auxquelles il fait face dans sa lutte légitime ».

FAF :

Suspension des arbitres Lotfi Bekouassa et Adel Abane

La Fédération algérienne de football (FAF) a décidé de suspendre avec effet immédiat les deux arbitres, Lotfi Bekouassa et Adel Abane et ordonne à la Commission Fédérale de l'Arbitrage (CFA) d'ouvrir une enquête quant à la conduite inexplicable de ces deux arbitres lors de la rencontre CS Constantine - NC Magra (0-0), comptant pour la 14e journée de Ligue 1 Mobilis, disputée samedi au stade Chahid Hamlaoui de Constantine, a annoncé l'instance fédérale dimanche. « Conformément aux pouvoirs qu'ils lui sont conférés, le Comité d'Urgence de la FAF décide de suspendre avec effet immédiat les deux arbitres, Lotfi Bekouassa et Adel Abane, et ordonne la Commission Fédérale de l'Arbitrage (CFA) d'ouvrir une enquête quant à la conduite inexplicable de ces deux arbitres et d'en tirer les conclusions », indique la FAF dans un communiqué publié sur son site officiel. Pour rappel, le CSC a inscrit un but par Omoyelé à la 90'+5, mais l'arbitre Bekouassa qui dans un premier temps avait validé ce but a fini par l'annuler. Un revirement qui a suscité une vive réaction de la part des « Sanafir » ayant protesté pendant plusieurs dizaines de minutes devant l'arbitre et ses assistants. La rencontre s'était arrêtée pendant plus d'une demi-heure avant de reprendre et se solder finalement par un nul vierge. « La Fédération algérienne de football (FAF) qui œuvre inlassablement au rehaussement du niveau technique et la moralisation du corps arbitrale ne tolérera aucun dépassement ou comportement susceptible d'entacher l'image de marque du football national ou qui peut favoriser la violence, que ce soit des officiels de matchs, des dirigeants ou des joueurs », souligne la même source. Le Comité d'Urgence de la FAF a également ordonné à la Commission Fédérale de l'Arbitrage « d'élaborer avant la fin de la phase aller une évaluation technique pour chaque arbitre, et d'arrêter la liste des plus performants en mesure d'officier en Ligue 1 », a conclu la même source.

TLEMCCEN:

coup d'envoi de la 13e édition du Festival culturel national de la musique Hawzi

Le coup d'envoi du 13e Festival culturel national de la musique Hawzi a été donné samedi soir au Palais de la Culture « Abdelkrim Dali » à Tlemccen, avec la participation de plus de 150 artistes représentant différentes écoles de ce style musical issus de plusieurs wilayas. Dans une allocution lue en son nom par la représentante du ministère, Fatiha Keddouri, le ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, a indiqué que « le style Hawzi fait partie de la musique arabo-andalouse. Tlemccen est l'une des premières écoles fondées en Algérie pour préserver ce patrimoine culturel et artistique précieux ».